

# ASSEMBLÉE NATIONALE

25 septembre 2020

---

DROIT À L'AVORTEMENT - (N° 3292)

Retiré

## AMENDEMENT

N° AS17

présenté par

Mme Battistel, M. Juanico, Mme Manin, Mme Pires Beaune, Mme Rouaux et Mme Victory

-----

### ARTICLE 2

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« 3° (*nouveau*) Il est ajouté un alinéa ainsi rédigé :

« Les agences régionales de santé publient une liste de praticiens pratiquant l'interruption volontaire de grossesse. » »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement est issu du rapport n° 3343 de la délégation aux droits des femmes, relatif à l'accès à l'interruption volontaire de grossesse (n° 12). Les corapporteuses y préconisent de mettre en place un répertoire des professionnels pratiquant l'IVG sur le modèle du site [ivglesaddresses.org](http://ivglesaddresses.org), géré et mis à jour par les agences régionales de santé (ARS). Chaque ARS aurait ainsi à sa charge la mise en place d'un tel réseau sur le territoire de sa compétence.